



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Politique pénitentiaire

Le Conseil d'État lance le nouvel établissement pénitentiaire des Grands-Marais sur la Plaine de l'Orbe

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit d'étude de 12 millions en vue de la construction en deux étapes de l'établissement des Grands-Marais au sein du Complexe pénitentiaire de la Plaine de l'Orbe (CPPO). Situé au nord-ouest du pénitencier de Bochuz, le futur bâtiment accueillera 216 détenus à l'horizon 2025, et comptera à terme 410 places dont un tiers dévolu à la détention avant jugement et deux tiers à l'exécution des peines. L'actuel crédit est destiné à financer le concours d'architecture et le développement du projet lauréat jusqu'au début des travaux.

Le projet des Grands-Marais s'inscrit dans la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires adoptée en 2014. Situé sur une parcelle propriété de l'État à proximité des actuels Établissements de la Plaine de l'Orbe, ce nouvel établissement pénitentiaire annoncé par le Conseil d'État le 19 mars dernier contribuera à maîtriser la surpopulation carcérale actuelle, à renforcer la prise en charge des personnes détenues ainsi qu'à favoriser leur réinsertion sociale et la lutte contre la récidive. Il permettra également de garantir un cadre de travail adéquat aux collaborateurs et aux partenaires concernés.

Prévue en deux étapes, la future construction pourra accueillir à l'horizon 2025 jusqu'à 216 détenus en exécution de peine privative de liberté, en exécution anticipée de peine et en détention avant jugement. Dans un deuxième temps, 194 places viendront compléter le dispositif pour un total de 410 personnes détenues. Conçu pour s'adapter aux besoins futurs en matière de régime de détention, cet établissement devrait consacrer à terme un tiers de ses places à la détention avant jugement et deux tiers à l'exécution de peine.

Communs à l'ensemble du programme, les locaux dévolus à l'administration, au personnel, aux visites et au pôle médical seront intégralement réalisés lors de la première étape. Les ateliers pour leur part seront réalisés en deux étapes,

proportionnellement aux places de détention créées, à l'exception des ateliers fournissant un service transversal comme la cuisine ou la buanderie.

Au stade préliminaire, le coût global du projet est estimé à 279 millions, dont 186 millions pour la première étape des travaux. L'actuel crédit d'étude de 12 millions est destiné à financer le concours d'architecture et le développement du projet lauréat jusqu'au début des travaux, ainsi que deux postes réservés à la conduite du projet (Service immeubles, patrimoine et logistique, SIPaL) et à la coordination des infrastructures (Service pénitentiaire, SPEN).

Enfin, en parallèle à l'étude des Grands-Marais, le Conseil d'Etat charge le SPEN et le SIPaL d'étudier la possibilité de réaliser des constructions modulaires pour répondre en particulier à la délinquance urbaine.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juin 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

TÉLÉCHARGEMENTS